

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier		Date d'inspection Le 30 juillet 2026	
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de permis 2014984	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(4) Le lieu d'exploitation d'une garderie éducative en milieu familial est pourvu des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.	28(4)	23 juin 2026	29 juil. 2026
Commentaires: La mentore en assurance de la qualité a reçu par courriel la preuve que l'extincteur a été vérifié par le Service de sécurité incendie et qu'une nouvelle étiquette a été ajoutée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une inspection sur les lieux n'a pas été effectuée pour ce rapport.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 juillet 2026

Date

original signé par
Julie Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"